



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°74/2023
du Conseil communautaire
Séance du 26 juin 2023

Date d'envoi de la convocation = 20 juin 2023
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 50
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 18
Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Christine SALANÇON, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Ghislaine DE VERDUZAN, Benjamin DESBRUN, Bernard DUCROS, Nathalie FORGEROU, Didier BONNEAUD, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBÉ, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Béatrice LOISON, Fred MALHER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Gérald MISSOUR, Daniel MOUCHETANT, Laurent NADAL, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNER, Alexandre PISSAS, Alain POMMIER, Jean-Christian REY, Pascal RIDAO, Olivier ROBELET, Jean ROCHE, Justine ROUQUAIROL, Claude SALAU, Christophe SERRE, Ulric BELANGERE, Benoit TRICHOT, Jean-René CATHELINA, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Sébastien BAYART à Bernard DUCROS, Michel CEGIELSKI à Jean-Yves CHAPELET, Christine CLERC à Benjamin DESBRUN, Maxime COUSTON à Monique GRAZIANO-BAYLE, Manon CROUSIER à Yves CAZORLA, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Michèle FOND-THURIAL à Jean-Christian REY, Hervé GINOT à Ghislaine DE VERDUZAN, Stéphane MAURIN à Véronique HERBÉ, Julie MERCIER à Benoît TRICHOT, Christine MUCCIO à Christian BAUME, Jean-Louis NOIRET à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Mohamed BERKANE à Jennifer CHAPUIS-FAURE, Catherine PECASTAING à Claire LAPEYRONIE, Frédéric BERNE à Michel AGNEL, Vincent ROUSSELOT à Daniel MOUCHETANT, Christian SUAU à Philippe BERTHOMIEU.

Absents/Excusés : Éric AJASSE, Pascale BORDES, Robert GAUTHIER, André LOPEZ, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON, Muriel ROY-CROS,

Secrétaire de Séance : Guy AUBANEL

OBJET : Affectation du résultat 2022 du budget principal et des budgets annexes

Considérant que notre assemblée doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 19 juin 2023,

Vu la balance générale du compte administratif qui récapitule l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses réalisées dans l'année 2022 pour les budgets suivants :

Budget Principal

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	3 812 223,48	4 792 506,09	-980 282,61	485 481,79	-494 800,82
Fonctionnement	67 408 775,01	63 366 551,21	4 042 223,80	544 589,45	4 586 813,25
Total	71 220 998,49	68 159 057,30	3 061 941,19	1 030 071,24	4 092 012,43

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de 494 800,82 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 358 165,01 € en recettes et 3 878 296,97 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 4 014 932,78 €.

Compte tenu des résultats reportés, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 4 586 813,25 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte** les résultats 2022 :

- au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 4 014 932,78 € ;
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 571 880,47 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	494 800,82	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	3 878 296,97	358 165,01
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	4 014 932,78
	Sous Total		4 373 097,79	4 373 097,79
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	571 880,47
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	571 880,47
Total			4 373 097,79	4 944 978,26
Excédent de financement 2022				571 880,47

Budget annexe Transport

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	2 449 835,33	3 038 118,06	-588 282,73	-654 783,94	-1 243 066,67
Fonctionnement	9 109 566,06	9 437 985,19	-328 419,13	2 900 060,89	2 571 641,76
Total	11 559 401,39	12 476 103,25	-916 701,86	2 245 276,95	1 328 575,09

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de 1 243 066,67 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 19 176,02 € en dépenses et 532 000,00 € en recettes, le besoin de financement global de la section ressort à 730 242,69 €.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 2 900 060,89 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 2 571 641,76 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte** les résultats 2022 :

- au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 730 242,69 € ;
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 1 841 399,07 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 243 066,67	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	19 176,02	532 000,00
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	730 242,69
	Sous Total		1 262 242,69	1 262 242,69
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	1 841 399,07
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	1 841 399,07
Total			1 262 242,69	3 103 641,76
Excédent de financement 2022				1 841 399,07

Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	49 157,46	127 589,31	-78 431,85	-413 642,82	-492 074,67
Fonctionnement	330 336,03	240 695,66	89 640,37	0,00	89 640,37
Total	379 493,49	368 284,97	11 208,52	-413 642,82	-402 434,30

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de 492 074,67 €. Les restes à réaliser s'élèvent de 3 594,08 € en recettes.

Compte tenu des résultats reportés et d'un solde de gestion 2021 à 0 €, le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un solde de 89 640,37 €.

Dans la mesure où il n'existe pas d'excédent sur la section de fonctionnement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 89 640,37 € ;

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	492 074,67	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	3 594,08
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	89 640,37
	Sous Total		492 074,67	93 234,45
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	-
Total			492 074,67	93 234,45
Déficit de financement 2022				398 840,22

Budget annexe GEMAPI

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	2 172,69	18 989,88	-16 817,19	111 691,37	94 874,18
Fonctionnement	1 005 830,71	911 104,57	94 726,14	83 394,02	178 120,16
Total	1 008 003,40	930 094,45	77 908,95	195 085,39	272 994,34

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 94 874,18 €.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 83 394,02 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 178 120,16 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Dans la mesure où il n'existe pas de déficit antérieur reporté et où la section d'investissement n'est pas en déséquilibre, le résultat de la section de fonctionnement restera affecté en report à nouveau.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Reprend les résultats 2022 :

- en excédent reporté à la section d'investissement (nature 001) : 94 874,18 € ;
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 178 120,16 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	94 874,18
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
	Sous Total		-	94 874,18
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	178 120,16
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	178 120,16
Total			-	272 994,34
Excédent de financement 2022				272 994,34

Budget annexe ZA Bernon

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	30 780,21	17 933,39	12 846,82	-999 595,41	-986 748,59
Fonctionnement	50 790,51	49 663,17	1 127,34	0,00	1 127,34
Total	81 570,72	67 596,56	13 974,16	-999 595,41	-985 621,25

Pour la section d'investissement, sans reste à réaliser au 31/12/2022 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de 986 748,59 €.

Compte tenu des résultats reportés, (0 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 1 127,34 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Affecte** les résultats 2022 au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 1 127,34 €,

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	986 748,59	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	1 127,34
	Sous Total		986 748,59	1 127,34
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	0,00
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	0,00
Total			986 748,59	1 127,34
Déficit de financement 2022				985 621,25

Budget annexe ZA L'espérant - René Dumont

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	0,00	0,00	0,00	-1 225 620,53	-1 225 620,53
Fonctionnement	0,00	30 355,09	-30 355,09	-53 765,14	-84 120,23
Total	0,00	30 355,09	-30 355,09	-1 279 385,67	-1 309 740,76

Pour la section d'investissement, sans reste à réaliser au 31/12/2022 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de 1 225 620,53 €.

Compte tenu des résultats reportés, (- 53 765,14 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un déficit de 84 120,23 €.

Dans la mesure où il n'existe pas d'excédent sur la section de fonctionnement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Reprend** les résultats 2022 :

- en déficit reporté à la section d'investissement (nature 001) : 1 225 620,53 € ;

- en déficit reporté à la section de fonctionnement (nature 002) 84 120,23 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 225 620,53	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
	Sous Total		1 225 620,53	-
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	84 120,23	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	84 120,23
Total			1 225 620,53	84 120,23
Déficit de financement 2022				1 309 740,76

Budget annexe ZA Sarcin

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	421 340,47	430 966,47	-9 626,00	-413 375,63	-423 001,63
Fonctionnement	428 225,47	428 218,61	6,86	0,00	6,86
Total	849 565,94	859 185,08	-9 619,14	-413 375,63	-422 994,77

Pour la section d'investissement, sans reste à réaliser au 31/12/2022 et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un déficit de 423 001,63 €.

Compte tenu des résultats reportés, (0 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un solde à 6,86 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte** les résultats 2022 au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 6,86 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	423 001,63	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	6,86
	Sous Total		423 001,63	6,86
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	0,00
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	0,00
Total			423 001,63	6,86
Déficit de financement 2022				422 994,77

Budget annexe Régie de l'eau

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	1 739 581,19	841 191,99	898 389,20	-37 687,49	860 701,71
Fonctionnement	2 540 244,93	2 603 742,11	-63 497,18	1 703 876,52	1 640 379,34
Total	4 279 826,12	3 444 934,10	834 892,02	1 666 189,03	2 501 081,05

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 860 701,71 €. Le mode de gestion des budgets eau et assainissement a évolué vers une DSP au 1^{er} janvier 2023, retracé dans un budget annexe spécifique dénommé « DSP de l'eau ». En conséquence, le budget régie eau est clôturé au 31 Décembre 2022 conformément à la délibération du 26 juin 2023 et aucuns restes à réaliser n'ont pu être constatés.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 1 703 876,52 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 1 640 379,349 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement est affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

En raison de la suppression de ce budget au 1^{er} janvier 2023 et après vérification des écritures comptables avec le compte de gestion 2022, il convient d'affecter les résultats 2022 dégagés sur ce budget au profit du budget annexe DSP de l'eau, conformément à la délibération adoptée précédemment.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte** les résultats 2022 au budget annexe DSP de l'eau :

- en excédent reporté à la section d'investissement de 860 701,71 € repris sur l'exercice 2023 (nature 001)
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 1 640 379,34 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	860 701,71
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
	Sous Total			-
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	1 640 379,34
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total			-
Total			-	2 501 081,05
Excédent de financement 2022				2 501 081,05

Budget annexe Régie de l'assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	2 986 711,66	1 218 670,52	1 768 041,14	-1 247 753,55	520 287,59
Fonctionnement	2 447 836,09	2 015 781,64	432 054,45	1 190 721,92	1 622 776,37
Total	5 434 547,75	3 234 452,16	2 200 095,59	-57 031,63	2 143 063,96

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 520 287,59 €. Le mode de gestion des budgets eau et assainissement a évolué vers une DSP au 1^{er} janvier 2023, retracé dans un budget annexe spécifique dénommé « DSP de l'assainissement ». En conséquence, le budget régie assainissement est clôturé au 31 Décembre 2022 conformément à la délibération du 26 juin 2023 et aucuns restes à réaliser n'ont pu être constatés.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 1 190 721,92 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 1 622 776,37 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

En raison de la suppression de ce budget au 1^{er} janvier 2023 et après vérification des écritures comptables avec le compte de gestion 2022, il convient d'affecter les résultats 2022 dégagés sur ce budget au profit du budget annexe DSP de l'assainissement, conformément à la délibération adoptée précédemment.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte** les résultats 2022 au budget annexe DSP de l'assainissement :

- en excédent reporté à la section d'investissement de 520 287,59 € repris sur l'exercice 2023 (nature 001)
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 1 622 776,37 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	520 287,59
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
	Sous Total			-
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	1 622 776,37
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total			-
Total			-	2 143 063,96
Excédent de financement 2022				2 143 063,96

Budget annexe DSP de l'eau

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	3 424 836,64	1 401 393,82	2 023 442,82	-1 513 959,61	509 483,21
Fonctionnement	1 864 999,03	1 075 189,10	789 809,93	775 145,89	1 564 955,82
Total	5 289 835,67	2 476 582,92	2 813 252,75	-738 813,72	2 074 439,03

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 509 483,21 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 679 125,71 € en recettes et 1 913 713,49 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 725 104,57 €.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 775 145,89 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 1 564 955,82 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte** les résultats 2022 :

- en excédent reporté à la section d'investissement pour 509 483,21 € repris sur l'exercice 2023 (nature 001) et au déficit constaté de la section d'investissement (nature 1068) : 725 104,57 €
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 839 851,25 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	509 483,21
	Divers	Restes à réaliser 2022	1 913 713,49	679 125,71
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	725 104,57
	Sous Total		1 913 713,49	1 913 713,49
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	839 851,25
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	839 851,25
Total			1 913 713,49	2 753 564,74
Excédent de financement 2022				839 851,25

Budget annexe DSP de l'assainissement

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	4 285 709,70	2 734 604,15	1 551 105,55	-1 337 373,47	213 732,08
Fonctionnement	2 877 076,72	1 626 495,96	1 250 580,76	1 740 875,96	2 991 456,72
Total	7 162 786,42	4 361 100,11	2 801 686,31	403 502,49	3 205 188,80

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est excédent 213 732,08 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 919 073,03 € en recettes et 1 632 181,21 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 499 376,10 €.

Compte tenu des résultats reportés, (excédent de 1 740 875,96 € en 2021), le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, présente un excédent de 2 991 456,72 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Affecte** les résultats 2022 :

- au déficit de la section d'investissement (nature 1068) : 499 376,10 € et 213 732,08 € en excédent d'investissement reporté (chapitre 001);
- en excédent reporté à la section de fonctionnement (nature 002) : 2 492 080,62 €.

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	213 732,08
	Divers	Restes à réaliser 2022	1 632 181,21	919 073,03
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	499 376,10
	Sous Total		1 632 181,21	1 632 181,21
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	2 492 080,62
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	2 492 080,62
Total			1 632 181,21	4 124 261,83
Excédent de financement 2022				2 492 080,62

Budget annexe Gestion des baux

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2022	Résultat de l'exercice 2021 repris en 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022
Investissement	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00	0,00	7 500 000,00

Pour la section d'investissement et après reprise des résultats antérieurs, le résultat cumulé de l'exercice est un excédent de 7 500 000,00 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser de 7 500 000,00 € en dépenses, le besoin de financement global de la section ressort à 0,00 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement, fin 2022, est de 0,00 €.

Selon les dispositions de l'instruction comptable, cet excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité :

1. A l'apurement du déficit antérieur reporté ;
2. A la couverture du besoin en financement dégagé par la section d'investissement ;
3. Pour le solde éventuel et selon la décision de l'assemblée en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves à la section d'investissement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**- Affecte** les résultats 2022 :

- En excédent à la section d'investissement (nature 001) : 7 500 000,00 € ;

Sections	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	7 500 000,00
	Divers	Restes à réaliser 2022	7 500 000,00	-
	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-
	Sous Total		7 500 000,00	7 500 000,00
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	-	-
	Divers	Restes à réaliser 2022	-	-
	Sous Total		-	-
Total			7 500 000,00	7 500 000,00
Déficit de financement 2022				-

Le Président**Jean Christian REY**

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le **0.6 JUIL. 2023**



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023



ID : 030-200034692-20230626-DEL74_2023-DE